

Le Maire de FAINS-VEEL

A R R E T E

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211-1, L 2212-2, L2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de La Route notamment ses dispositions relatives au stationnement ;

Considérant qu'il convient de faciliter le déroulement des travaux de maçonnerie au 1 rue de la Chalaide 55000 Fains Vél par l'entreprise GRAVIER 18 rue de Grangettes 55000 Bar le Duc;

Considérant la nécessité de réserver des emplacements de stationnement à proximité immédiate du 01 rue de la Chalaide pour les besoins logistiques liés à ces travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement est interdit à tout véhicule, à l'exception de ceux utilisés par l'entreprise GRAVIER, sur trois emplacements situés en face du 1 rue de la Chalaide.

ARTICLE 2 :

Cette interdiction sera en vigueur le mardi 16 septembre 2025 07h00 au mercredi 17 septembre 2025 19h00.

ARTICLE 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place et retirée par les services municipaux.

ARTICLE 4 :

Tout véhicule en infraction pourra faire l'objet d'une verbalisation et d'une mise en fourrière conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 :

Toute personne qui désire contester le présent arrêté peut saisir le Tribunal Administratif de Nancy d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à partir de l'accomplissement des mesures de publicité prévues à l'article 3. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision, recours qui doit cependant intervenir dans les deux mois si son auteur souhaite conserver la faculté d'exercer ensuite un recours contentieux.

ARTICLE 6 :

Messieurs les Adjoint, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Meuse et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fains-Véel, le 12 septembre 2025,

Le Premier Adjoint,

Alain BUKOVATZ

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke, is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE FAINS-VÉEL" and "MEUSE" around a central emblem.